

Catalogue des fiches pratiques & comptes-rendus du CN D

Février 2019

Centre national de la danse
1, rue Victor-Hugo 93500 Pantin
Département Ressources professionnelles
+ 33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

CN D

Centre national de la danse
1, rue Victor-Hugo, 93507 Pantin cedex - France
40 ter, rue Vaubecour, 69002 Lyon - France
Licences 1-1077965 / 2-1077966 / 3-1077967
SIRET 417 822 632 000 10

réservations et informations pratiques
+ 33 (0)1 41 83 98 98
cnd.fr

Le CN D est un établissement public à caractère
industriel et commercial subventionné par le ministère
de la Culture

Président du Conseil d'administration
Rémi Babinet

Directrice générale
Mathilde Monnier

Conception graphique
Casier / Fieufs et les équipes du CN D

Retrouvez l'ensemble de la programmation sur cnd.fr



Catalogue des fiches pratiques & comptes-rendus du CN D

Les Ressources professionnelles du CN D assurent une mission d'information et d'accompagnement en direction des acteurs du secteur chorégraphique (danseurs, chorégraphes, professeurs, administrateurs, programmeurs, lieux de formation ou écoles de danse, relais culturels...). Des services et outils accessibles à tous les professionnels sont proposés, tels que les fiches pratiques, entretiens individuels, auditions et offres d'emploi, rencontres professionnelles, ateliers...

Les fiches pratiques sont régulièrement actualisées et mises gratuitement à la disposition du public, au CN D ou en téléchargement sur cnd.fr, rubrique « Un lieu ressource ».

Sommaire

Vie professionnelle – page 5

Emploi – page 5

Formation – page 5

Financements et appuis – page 6

Création et diffusion – page 7

Comptes-rendus – page 8

Droit – page 9

Réglementation générale du secteur chorégraphique – page 9

Réglementation spécifique au spectacle – page 10

Réglementation spécifique à l'enseignement de la danse – page 12

Comptes-rendus des journées d'information juridique des centres ressources du spectacle vivant – page 13

Comptes-rendus des journées d'information juridique au CN D – page 15

Santé – page 17

Nutrition – page 17

Techniques corporelles ou somatiques – page 18

Thérapies – page 19

Vie professionnelle

L'objectif de la collection **Vie professionnelle** est de permettre une meilleure compréhension de l'organisation du secteur de la danse, pour ce qui concerne tant la création que l'enseignement, et d'aider les professionnels dans toutes les étapes de leur carrière, depuis la formation jusqu'à la reconversion.

Emploi

La danse en chiffres : l'emploi

Combien y-a-t-il de danseurs professionnels en France ? Cette question d'apparence assez simple rencontre des réponses qui le sont beaucoup moins. Qu'entend-on par « danseur professionnel » tout d'abord ? Comment comptabilise-t-on les danseurs ensuite ? Et enfin, où trouver des données chiffrées sur le travail des danseurs en France ?

Dans cette fiche, sont présentées dans un premier temps les données concernant les danseurs intermittents, données les plus complètes et qui concernent les effectifs les plus nombreux. Est ensuite abordée la question des danseurs « permanents », avec des approches qui restent partielles car il n'existe pas de source globale concernant ces danseurs. De plus, la notion de « permanence » n'est pas sans soulever de questions.

Danseur intermittent

L'intermittence du spectacle n'est pas un statut mais un régime spécifique d'assurance-chômage et de droit aux congés payés pour les artistes et techniciens du spectacle employés sous contrat à durée déterminée. Cette fiche rassemble une bibliographie ainsi qu'une série d'adresses utiles intéressant le régime social et fiscal du danseur intermittent du spectacle.

Formation

Formations supérieures en France : le DNSPD

Six établissements sont habilités, par le ministère de la Culture à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD). La formation est accessible sur concours aux jeunes candidats disposant d'une solide formation initiale en danse. Les cursus proposés varient dans chacun des établissements, dans leur durée et leur organisation, ainsi que dans les disciplines proposées. Le DNSPD peut aujourd'hui être préparé dans trois disciplines principales : classique, contemporain et jazz.

Formations professionnalisantes du danseur

Aux côtés des écoles formant au diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD), des structures proposent des dispositifs de formation. Ces programmes s'adressent à de jeunes artistes en voie de professionnalisation.

Formations supérieures à l'étranger

Cette fiche permet d'identifier un certain nombre de formations supérieures en danse, proposées tant à l'université qu'au sein d'écoles privées, en Europe et aux États-Unis (New York). Cette fiche n'est pas exhaustive.

Cours de danse professionnels à Paris

Cette fiche réunit des adresses de studios proposant des cours susceptibles d'intéresser les danseurs professionnels. Elle n'est pas exhaustive.

Danse et université

Cette fiche recense les formations proposées par les universités qui comportent des cursus spécifiques à la danse. Les formations présentées ont des contenus et des objectifs divers, mais qui sont toujours liés au développement de la culture chorégraphique. Elles allient le plus souvent théorie et pratique.

Ces formations sont proposées soit par les universités seules, soit en partenariat avec des structures de création ou de formation du secteur chorégraphique, tels que les centres chorégraphiques nationaux, les conservatoires ou encore les centres de formation des enseignants de la danse.

Organismes de formation en art-thérapie

L'objectif de cette fiche est de présenter les principales formations en art-thérapie en France, et tout particulièrement celles spécialisées en danse-thérapie. Sont recensées des formations universitaires, ainsi que des formations au sein d'écoles privées (formations longues et modules courts).

Diplôme d'État de professeur de danse, liste des centres habilités à assurer la formation

La loi du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, aujourd'hui codifiée aux articles L362-1 et suivants du code de l'Éducation, impose à toute personne désirant enseigner la danse classique, contemporaine ou jazz l'obtention d'un diplôme d'État.

Cette fiche recense les centres de formation, publics ou privés, habilités, par le ministère de la Culture, à assurer la formation au Diplôme d'État de professeur de danse.

Financements et appuis

Aides pour la danse : le ministère de la Culture et ses établissements publics

Cette fiche présente les aides proposées aux compagnies chorégraphiques par le ministère de la Culture et par ses établissements publics. Sont notamment expliqués les nouveaux dispositifs de financement applicables aux équipes artistiques pour leurs activités depuis 2017. En complément, sont présentées les structures subventionnées par l'État qui peuvent être des partenaires ou des appuis pour les compagnies chorégraphiques.

Aides pour la danse : sociétés de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins

Cette fiche rassemble des informations sur les aides proposées aux compagnies chorégraphiques, ainsi qu'aux lieux et festivals, par les sociétés de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins. Le Code de la Propriété Intellectuelle prévoit, en effet, l'affectation d'une part des rémunérations perçues au titre de la Copie Privée et de la Rémunération Équitable à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

Aides et structures ressources pour la danse dans les régions et départements

Cette fiche vous indique où trouver des informations, un accompagnement, une aide pour votre projet chorégraphique ou votre structure dans votre région ou votre département. Pour cela, sont présentées pour chaque région : les coordonnées des Conseils régionaux ; les coordonnées des associations ou agences régionales et départementales dédiées au spectacle vivant ou à la culture.

Bourses – Études, création, mobilité

Cette fiche présente des bourses d'études, de formation, de création ou de mobilité, qui comprennent un volet artistique ou qui sont spécifiquement destinées aux artistes chorégraphiques.

Directions régionales des affaires culturelles

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont les services déconcentrés du ministère de la Culture dans chaque région. Placées sous l'autorité des préfets de région, les DRAC sont chargées de la mise en œuvre des priorités définies par le ministère, adaptées au contexte régional.

Création et diffusion

Ballets des maisons d'opéra

Outre le Ballet de l'Opéra national de Paris, on compte aujourd'hui huit ballets rattachés à une maison d'opéra, appartenant au réseau des opéras en région soutenus par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Ces ballets ont une mission de production et de diffusion du répertoire chorégraphique, classique et contemporain. Les coordonnées des ballets, ainsi que leurs missions et fonctionnement sont présentés dans la fiche.

Centres chorégraphiques nationaux (CCN)

Il existe aujourd'hui dix-neuf Centres chorégraphiques nationaux. Il s'agit de structures placées sous la direction d'un ou plusieurs artistes. Les CCN développent des missions de service public, en matière de création et de diffusion, de ressources professionnelles ou d'enseignement. Ils sont reconnus et soutenus par le ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Cette fiche présente les missions et le fonctionnement des CCN, ainsi que leurs coordonnées.

Centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN)

Les CDCN ont pour objectif le développement de l'art chorégraphique dans son ensemble. Les CDCN s'engagent pour cela sur un large éventail de missions : diffusion de la danse sur leur territoire ; accueil en résidence de jeunes compagnies ; formation pour amateurs et professionnels ; développement et sensibilisation des publics à la danse contemporaine. Chaque CDCN défend un projet original relatif à son histoire et à son implantation locale, en

favorisant notamment la mise en synergie des divers acteurs culturels de leur territoire.

Scènes conventionnées d'intérêt national

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » est attribuée par le ministère de la Culture en reconnaissance de la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles développé par une structure, avec l'une des trois mentions suivantes : « Art et création », « Art, enfance, jeunesse », « Art et territoire ». Ces mentions peuvent être complétées par l'identification d'une discipline artistique.

Dans cette fiche, figurent les scènes pour laquelle la danse est identifiée comme axe spécifique.

Festivals en France

Cette fiche propose un repérage des manifestations programmant de la danse en France. Aux festivals, qu'ils soient uniquement consacrés à la danse ou à vocation pluridisciplinaire, est ajoutée une sélection de lieux de diffusion qui, au sein de leur programmation annuelle régulière, choisissent de développer une manifestation plus spécifiquement consacrée à la danse.

Location de studios, Paris et proche banlieue

Où louer un studio le temps d'une création ? Quel studio louer pour donner des cours de danse ? Cette fiche propose une liste, non exhaustive, des possibilités de location de salles sur Paris et la proche banlieue. Elle les répertorie et donne les informations pratiques (adresses, dimensions du studio, tarifs...).

Comptes-rendus

Enjeux de la ressource dans le domaine culturel (compte-rendu des rencontres nationales proposées par la Conférence permanente des centres ressources, le 1.06.2016)

Ces rencontres étaient structurées autour de trois tables rondes, retranscrites dans ce

compte-rendu :

- les objectifs et les enjeux de la ressource dans le domaine culturel
- les métiers de la ressource : quelles fonctions et quelles compétences pour une information qualifiée ?
- l'évolution de la ressource face aux nouveaux usages ?

Droit

La collection Droit propose une information juridique organisée en trois grandes rubriques :

- la réglementation générale du secteur chorégraphique (embaucher dans le secteur de la danse, régime associatif...)
- la réglementation spécifique au spectacle (licence d'entrepreneur de spectacles, contrats du spectacle, note de droits d'auteur...)
- la réglementation spécifique à l'enseignement de la danse (aménagement d'un studio de danse, enseignement dans la fonction publique territoriale, convention collective de l'animation...)

Sont également proposés les comptes-rendus des journées d'information juridique :

- organisées par les centres ressources du spectacle vivant (CN D, Artcena, CNV, Irma) et ponctuellement le Cipac pour le secteur des arts plastiques
- organisées par le CN D

Ces comptes-rendus proposent explications et analyses sur des thèmes aussi variés que les droits d'auteur, la formation professionnelle continue, la circulation internationale du spectacle...

Réglementation générale du secteur chorégraphique

Association culturelle n°1 – Création, dissolution, lieux de ressources

Les porteurs de projet (créateurs d'une école de danse ou d'une compagnie) optent le plus souvent pour le modèle associatif en raison principalement de la souplesse des règles de constitution d'une association : formalisme simple et peu coûteux, brefs délais de constitution, liberté et souplesse dans la rédaction des statuts... De la rédaction des statuts à la déclaration de la dissolution, cette fiche délivre les informations à connaître pour créer une association.

Association culturelle n°2 – Règles de fonctionnement

Cette fiche a pour objet de répondre aux principales interrogations régulièrement formulées par les porteurs de projets ou les dirigeants d'associations lors de la création de la structure ou au cours de son fonc-

tionnement. Qui nommer à la fonction de dirigeant? Le président peut-il être rémunéré dans le cadre de sa fonction? Quelles assurances faut-il souscrire? Est-il possible de conclure un bail commercial pour la location du local de l'association?...

Chèque-emploi associatif

Le chèque-emploi associatif permet aux associations qui n'emploient pas plus de neuf salariés, équivalents temps plein, d'accomplir de manière simplifiée les formalités liées à l'embauche, de payer les salaires et de s'acquitter des cotisations sociales. Cette fiche précise les modalités d'adhésion au dispositif et l'utilisation de celui-ci.

Financements par les entreprises et les particuliers : don, financement participatif, mécénat, parrainage

La mise en œuvre de tout projet artistique suppose d'établir des partenariats avec des structures susceptibles d'accompagner la production et/ou la diffusion de l'œuvre, et plus largement de trouver des financements

permettant la réalisation de ce projet. Ces financements peuvent être publics ou privés. Le financement privé peut être défini de manière large comme tout financement apporté par un particulier ou une entreprise. Cette fiche présente ces modes de financement que sont notamment les dons, le mécénat et le parrainage ainsi que leurs modalités et conditions. En complément, figurent, en fin de document, les contacts utiles vous permettant d'obtenir davantage d'informations.

Facturation

La facture est un document de nature comptable établi par une structure juridique (société, association, entrepreneur individuel...) pour constater les conditions des achats et ventes de produits, de marchandises ou de services rendus (nature, quantité, poids, qualité, prix, modalités et échéance de paiement, etc.). Cette fiche, rédigée par les centres ressources du spectacle vivant (CN D, Artcena et Irma) et le Cipac, nous présente les obligations de facturation, les modalités de son établissement ou de son annulation et les différentes sanctions en cas de manquement. Elle propose également trois exemples de facture émise par une compagnie cédant les droits d'exploitation d'un spectacle.

Congé maternité des artistes chorégraphiques

Cette fiche apporte des réponses pour anticiper cette situation : quelle est la durée du congé maternité ? Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation par la Sécurité sociale ? Comment Pôle emploi prend-il en compte cette période dans le cadre du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle ?...

Embaucher dans le secteur de la danse

Cette fiche présente les règles relatives à l'embauche d'artistes, de techniciens et de professeurs de danse, français ou étrangers, pour les employeurs du spectacle ainsi que les écoles de danse

Réglementation spécifique au spectacle

Être danseur en France (FR / EN)

Cette fiche, rédigée en français et en anglais, présente les spécificités du travail de danseur en France : quels sont les différents types d'employeurs en France ? Quel contrat de travail vont-ils proposer ? Quelle est la rémunération minimum ? Quel titre de séjour ou autorisation de travail doit avoir l'artiste étranger pour travailler en France ? Quelle est la protection sociale française ? Vous trouverez également dans cette fiche les contacts de différents lieux ressources pouvant répondre à vos questions sur ces sujets.

Auditions : réglementation et modalités pratiques

Une audition est un mode de sélection d'un artiste en vue de l'engager pour tenir un rôle dans un spectacle ou toute autre production. Juridiquement, l'audition constitue donc une offre d'emploi pour un travail salarié, donc rémunéré. Si le choix d'un futur salarié est laissé à la libre appréciation de l'employeur, celui-ci doit cependant respecter certaines règles s'appliquant aux offres d'emploi, tout en tenant compte des spécificités liées au secteur du spectacle.

Cette fiche présente la réglementation concernant la rédaction et le déroulement de l'audition, ainsi que les modalités pratiques de rédaction d'une annonce d'audition.

Convention collective dans le spectacle vivant et l'audiovisuel : les chiffres-clés

Cette fiche a pour objet de préciser les salaires minima des artistes chorégraphiques tels qu'ils sont prévus par les différentes conventions collectives applicables aux employeurs des secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Contrats de travail des artistes chorégraphiques

Un contrat de travail est un engagement

juridique entre l'employeur et l'artiste chorégraphique salarié dont la rédaction précise et détaillée de ce contrat permet, notamment, de réduire les risques ultérieurs de contentieux.

Cette fiche indique les règles qui doivent être respectées par l'employeur et détaille, quant à leur contenu, les différents types de contrat pouvant être conclus entre les artistes chorégraphiques et leur employeur. Elle permet ainsi de guider l'employeur quant à la rédaction du contrat de travail et donne les clés de lecture de ce contrat à l'artiste salarié.

Droits voisins des artistes interprètes

L'objet de cette fiche est de définir les droits voisins des artistes interprètes et de déterminer comment et sous quelles conditions un artiste peut céder ces droits.

De même que le chorégraphe est protégé par le droit d'auteur, le danseur bénéficie, pour son interprétation, de la protection garantie par les droits voisins du droit d'auteur. C'est une loi du 3 juillet 1985, insérée dans le code de la propriété intellectuelle, qui introduit cette notion de droits voisins pour les artistes interprètes et les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes.

Cette fiche s'adresse uniquement aux artistes interprètes et plus particulièrement aux danseurs interprétant une chorégraphie.

Régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle sont les salariés des entreprises de spectacles dont l'activité est caractérisée par la succession – voire la simultanéité – des contrats de travail à durée déterminée, l'alternance de périodes travaillées et non travaillées. Il ne s'agit pas d'un statut juridique précisément défini, mais d'une protection sociale particulière passant principalement par l'affiliation à un régime spécifique d'assurance-chômage. Ce régime est organisé par les annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) au Règlement général d'assurance chômage. La présente fiche, rédigée par les centres de

ressources du spectacle vivant (CND, CnT, HorsLesMurs, Irma), explicite les modalités de fonctionnement de ce régime. Elle est complétée par un outil de simulation du calcul du montant de l'allocation chômage téléchargeable gratuitement sur cnd.fr

Licence d'entrepreneur de spectacles

L'obligation de détenir la licence d'entrepreneur de spectacles concerne l'ensemble des organismes du secteur privé et du secteur public concourant à la représentation publique d'un spectacle « professionnel ». Cette fiche présente la réglementation de la licence d'entrepreneur de spectacles (champ d'application et conditions) et précise les procédures d'attribution.

Note de droits d'auteur

Les artistes auteurs peuvent être rémunérés à plusieurs titres (pour l'achat d'une œuvre, sa création, conception ou réalisation ou encore pour son exploitation). La rémunération en droits d'auteur se distingue des salaires ou des sommes perçues par facturation et donne lieu à l'élaboration d'une note de droits d'auteur.

Cette fiche a été réalisée, avec la participation de l'Ogaca, dans le cadre de la journée d'information juridique « Cumul des activités dans les secteurs artistiques : modalités et conséquences » réunissant les centres ressources du spectacle vivant (CND, CnT, HorsLesMurs, Irma) et le Cipac. Elle traite des règles qui régissent l'établissement de la note de droits d'auteur et propose plusieurs exemples de notes.

Contrat de cession de droits d'auteur d'œuvres chorégraphiques

Le créateur d'une chorégraphie est titulaire de droits d'auteur sur cette œuvre du seul fait de sa création sans qu'il ne lui soit nécessaire d'effectuer des formalités administratives. Dès la création de l'œuvre, l'auteur peut donc autoriser toute personne de son choix à en faire usage (représentations publiques, reproduction sur tous supports, diffusion internet...)

contre rémunération ou à titre gratuit. L'objet de cette fiche est de rappeler les principes du droit d'auteur et d'expliquer comment et sous quelles conditions un auteur peut céder ses droits. Elle s'adresse aux auteurs (chorégraphes) et aux producteurs (les compagnies notamment) d'œuvres chorégraphiques.

Élaboration d'un budget prévisionnel de production

Cette fiche répond à un certain nombre de questions telles que :

- Quelles sont les caractéristiques d'un budget de production ?
- À quoi et à qui sert-il ?
- Comment le présenter ?
- Quels éléments doivent y figurer ?

Fiche technique d'un spectacle

La fiche technique d'un spectacle constitue la traduction technique d'un projet artistique et fait dialoguer compagnies, lieux d'accueil et techniciens.

Elle est donc un outil indispensable de communication avec ses différents partenaires et sa valeur contractuelle exige d'en comprendre le vocabulaire.

Contrat de coproduction

Le contrat de coproduction permet de regrouper des moyens financiers pour parvenir à financer le montage d'un spectacle et le lancement de son exploitation.

Cette fiche présente les clauses essentielles du contrat et apporte des précisions sur la fiscalité applicable.

Convention de résidence

La résidence recouvre des réalités extrêmement variées, depuis la mise à disposition de salles jusqu'à la notion d'artistes associés. En outre, cette pratique est souvent peu formalisée et certaines résidences existent sans même faire l'objet d'un contrat ou d'une convention entre les partenaires.

Cette fiche détaille les différents types de résidences et propose des conseils pour la rédaction de la convention.

Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle

Le contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle est un contrat conclu entre un producteur et un organisateur de spectacles au terme duquel le producteur s'engage à donner, dans un lieu dont dispose l'organisateur, un certain nombre de représentations moyennant une somme forfaitaire.

Cette fiche expose les clauses essentielles du contrat, précise les engagements des différentes parties et envisage les cas d'annulation de ce contrat.

Contrat de coréalisation

Le contrat de coréalisation est un contrat conclu entre un producteur et un organisateur de spectacles. Proche du contrat de cession, il se distingue par le mode de règlement du prix de vente du spectacle : le producteur reçoit une rémunération proportionnelle aux recettes.

Cette fiche précise les clauses essentielles du contrat, indique les obligations des différentes parties et alerte quant aux conditions d'annulation du contrat de coréalisation.

La participation d'artistes amateurs à des spectacles professionnels

La participation d'amateurs, qu'elle soit à l'initiative d'une compagnie professionnelle, d'un lieu de diffusion ou d'une collectivité, suscite toujours de nombreuses interrogations en termes de réglementation. Qu'est-ce qu'un spectacle professionnel ? Faut-il toujours rémunérer les amateurs ? Qu'en est-il des mineurs de moins de 16 ans ?...

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (dite LCAP), son décret d'application du 10 mai 2017 et un arrêté du 25 janvier 2018 sont venus apporter un cadre légal et préciser les règles permettant d'inclure des artistes amateurs non rémunérés dans des spectacles professionnels.

Cette fiche traite donc des représentations en public d'une œuvre de l'esprit associant pratique amateur et pratique professionnelle.

Réglementation spécifique à l'enseignement de la danse

Aménagement d'un studio de danse

Cette fiche porte sur l'aménagement d'un studio de danse à des fins d'enseignement en reprenant pour chaque thématique abordée (aire d'évolution, température, murs, sols...) les normes obligatoires et/ou les recommandations prévues par les textes. Elle est enrichie des avis formulés par un certain nombre de professionnels (directeurs techniques, enseignants, architectes).

Contrats de travail des professeurs de danse

Un contrat de travail est un engagement juridique entre une école de danse et un professeur salarié dont une rédaction détaillée et précise permet, notamment, de réduire les risques ultérieurs de contentieux. Cette fiche indique les règles qui doivent être respectées par l'employeur et détaille, quant au contenu, les différents types de contrats pouvant être conclus entre les professeurs de danse et leur employeur. Elle permet ainsi de guider l'employeur quant à la rédaction du contrat de travail et donne les clés de lecture de ce contrat au professeur salarié.

Convention collective nationale de l'animation

La convention collective nationale de l'animation s'applique aux organismes de droit privé sans but lucratif qui développent, à titre principal, des activités d'intérêt social notamment dans les domaines culturels. Les écoles de danse sous forme associative entrent dans son champ d'application. Cette fiche met l'accent sur les dispositions de la convention collective intéressant plus particulièrement les enseignants de danse (professeurs de danse ou animateurs techniques) en matière de durée du travail, rémunération, déroulement de carrière, prime d'ancienneté...

Enseignement de la danse dans la fonction publique territoriale

Cette fiche présente les deux cadres d'emploi qui organisent et réglementent la fonction d'enseignant de la danse dans le secteur public (modalités de recrutement, rémunération...) : le professeur d'enseignement artistique (PEA) et l'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA).

Cumul d'activités des professeurs de danse

Les enseignants en danse sont souvent amenés à exercer simultanément plusieurs emplois, au sein du secteur public ou du secteur privé, ou à cumuler à la fois une activité publique et une activité privée. Cette fiche présente les différentes possibilités de cumul d'activités des agents de la fonction publique territoriale et des professeurs de danse dans le secteur privé et précise les règles applicables, au regard du droit de la fonction publique territoriale et du droit du travail.

Comptes-rendus des journées d'information juridique des centres ressources du spectacle vivant

Droit d'auteur et liberté de création : quel équilibre trouver pour le spectacle vivant ? (Journée d'information du 13.11.2017)

En droit français, une atteinte au droit d'auteur peut notamment être constituée lorsque que l'on reproduit tout ou partie d'une œuvre sans l'autorisation de l'auteur ou que l'on modifie la structure d'une œuvre. Toutefois, admettre trop facilement la violation des droits d'auteur revient parfois à brider la liberté d'expression, liberté fondamentale reconnue tant par des textes internationaux que par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis quelques années, des décisions de justice mettent en balance le droit d'auteur et la liberté de création — corollaire de la liberté d'expression — l'un ne primant

pas de facto sur l'autre. Pour la première fois en droit interne français, la loi du 7 juillet 2016 dite LCAP reconnaît la liberté de création en la posant comme principe tout en défendant le droit d'auteur. Dans quelle mesure ces deux aspects s'imbriquent ou s'opposent dans le cadre du spectacle vivant ?

Se saisir de la formation professionnelle dans le spectacle vivant : la réforme au cas par cas (Journée d'information du 21.03.2016)

Deux ans après la promulgation de la loi sur la formation professionnelle, cette journée d'information juridique du 21.03.2016, organisée par les centres de ressources du spectacle vivant d'Artcena (ex-Cnt & HorsLesMurs) du CN D, du CNV et de l'Irma, est consacrée aux incidences de la réforme dans le champ du spectacle vivant et à la présentation des différents dispositifs permettant d'activer une stratégie et des droits en la matière.

La loi du 5.03.2014 modifie en profondeur les dispositifs dédiés à la formation professionnelle. Dans le spectacle vivant comme ailleurs, sa mise en place pose un nouveau cadre où le rôle de l'employeur évolue – contribution, plan de formation, entretien – et où les droits changent – conseil en évolution professionnelle, compte personnel de formation. Cette journée s'adresse à tous : employeurs, salariés (permanents et intermittents), demandeurs d'emploi, mais également artistes-auteurs pour lesquels un droit à la formation professionnelle a été reconnu en 2011 et les premières formations délivrées en 2013.

Tournées : les artistes et techniciens en déplacement (Journée d'information du 16.03.2015)

L'organisation d'une tournée en France implique, pour les producteurs, diffuseurs et organisateurs de spectacles, une longue préparation en amont et souvent un budget conséquent, laissant ainsi peu de place à l'improvisation. Comment se passe la négociation des contrats de travail avec les

artistes et techniciens ? Comment est fixée la rémunération ? Dans quelles conditions peut-on inclure une clause d'exclusivité ? Comment maîtriser la question des frais professionnels ? En outre, pouvoir gérer, même dans l'urgence, divers événements susceptibles de survenir au cours de la tournée passe par une bonne appréhension des questions juridiques liées à ces événements : qui supporte le coût d'une annulation de date au milieu d'une tournée ? Faut-il rémunérer les jours off ? etc.

Mécénat, sponsoring participatif (Journée d'information du 17.03.2014)

Pour leur seizième journée d'information juridique, les Centres de ressources du spectacle vivant s'intéressent à la question de l'encadrement juridique des financements privés. Pour financer certains projets, les entreprises du spectacle vivant (lieux de diffusion, festivals, compagnies, etc.) ont de plus en plus souvent recours à des partenaires privés, qu'il s'agisse de personnes morales ou de particuliers.

S'articulant sur des logiques différentes, les principaux modes de financements privés que sont le mécénat, le sponsoring (ou parrainage) et le financement participatif (ou crowdfunding) sont soumis à des réglementations qu'il convient de maîtriser. S'engager dans une de ces démarches implique donc de se poser un certain nombre de questions : — Comment choisir le partenariat le plus approprié à son projet ? - Comment sécuriser les transactions et éviter les écueils ? - Quel régime fiscal appliquer en fonction de l'aide demandée ?

— Quelles obligations administratives respecter ?...

Artistes d'ailleurs, scènes d'ici : l'accueil d'équipes artistiques étrangères

(Journée d'information du 25.03.2013)

En partenariat avec le Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers (BAAPE), les centres de ressources du spectacle vivant ont traité les nombreuses questions

juridiques, administratives et fiscales soulevées par l'accueil en France de spectacles et de professionnels étrangers :

— Quelles formalités faut-il accomplir pour s'assurer du séjour et du travail régulier d'artistes et techniciens sur notre territoire ?

— Dans quelle mesure les employeurs étrangers doivent-ils appliquer le droit du travail français ? Comment contractualiser avec des artistes qui, dans leur pays de résidence, ont le statut de travailleur indépendant ? De quelles cotisations sociales la structure française ou étrangère doit-elle s'acquitter ?

— Faut-il pratiquer une retenue à la source ? Quelle TVA appliquer ?

— Y a-t-il des particularités dans les contrats de spectacle (cession, coproduction) conclus avec un partenaire étranger ? Quels écueils éviter lors de la conclusion de ces contrats ?...

Créer en commun, produire ensemble (Journée d'information du 19.03.2012)

De nombreuses créations réunissent plusieurs auteurs, souvent issus de champs artistiques différents. Les productions se bâtissent également sur des partenariats de plus en plus complexes et variés. Partant de ce double constat, ce compte-rendu présente des façons de gérer ces situations, afin de permettre une mise en œuvre plus sereine des projets. Le premier atelier pose la question : « Plusieurs auteurs pour une œuvre : quels droits ? ». Le second atelier examine la façon dont les différents partenaires travaillent ensemble sur une production (cadres et pratiques).

L'organisation d'événements artistiques : gestion des risques et responsabilités (Journée d'information du 14.03.2011)

Ce compte-rendu présente des approches théoriques et pratiques de la gestion des risques et des responsabilités dans l'organisation d'événements artistiques. Il est question de droit social, de droit du travail et de la réglementation du spectacle appliquée notamment au cas des ERP (Établissements recevant du public) et à celui de l'espace public.

Le cumul d'activités dans les secteurs artistiques : modalités et conséquences (Journée d'information du 2.12.2009)

Ce compte-rendu présente le cumul d'activités dans les secteurs artistiques. Le premier atelier aborde les conditions et les conséquences sociales du cumul d'activités pour un intermittent. Le second atelier traite du cumul d'activités dans diverses situations professionnelles. Plusieurs documents sont annexés à ce compte-rendu et téléchargeables en ligne sur cnd.fr

La structuration des activités et de l'emploi dans le secteur artistique : état des lieux et perspectives (Journée d'information du 1.12.2008)

Ce compte-rendu aborde dans un premier atelier, les statuts appropriés pour le porteur de projet en fonction du mode d'activité adopté. Le deuxième atelier permet de déterminer quelle structure juridique est la plus adaptée à chaque projet. Le troisième atelier permet d'identifier quelles sont les opportunités de mutualisation. Plusieurs documents sont annexés à ce compte-rendu et téléchargeables en ligne sur cnd.fr

L'organisation d'une tournée à l'étranger (Journée d'information du 29.01.2007)

Ce compte-rendu vient compléter celui sur la circulation internationale du spectacle vivant. Il se concentre uniquement sur l'organisation d'une tournée à l'étranger, en présentant la recherche de partenariat à l'international (réseaux et financements), les modalités pratiques de la collaboration avec un partenaire étranger et les incidences de la circulation d'artistes et de techniciens à l'étranger.

Pratiques et usages des droits d'auteur(s) dans le spectacle vivant : reconnaissance et impacts de la qualité d'auteur (Journée d'information du 30.01.2006)

Ce compte-rendu présente le statut de l'auteur, l'identification et la reconnaissance de cette qualité et les impacts administratif, financier et artistique des droits d'auteur sur la création de spectacles.

Organiser un événement artistique sur l'espace public : quelle liberté, quelles contraintes ?

(Journée d'information du 7.06.2004)

En s'appuyant sur des exemples précis (festival d'arts de la rue, expériences de théâtres ou de compagnies), ce compte-rendu présente les différentes libertés et contraintes qui s'appliquent à l'organisation d'un événement artistique sur l'espace public.

Comptes-rendus des journées d'information juridique du CN D

Droit d'auteur – les enjeux de diffusion d'œuvres chorégraphiques à l'international (Rencontre du 25.09.2014 organisée lors de la Biennale de la danse de Lyon, en partenariat avec la SACD et la Nacre)

Dans le cadre d'une tournée à l'étranger, quelles sont les démarches à envisager en matière de droits d'auteur ? Comment s'organisent la perception et la répartition des droits d'auteur ? Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer notamment les accords que la SACD a noués avec les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur étrangers.

Vidéodanse, à la croisée des disciplines artistiques : quels droits pour les auteurs et interprètes ?

(Rencontre professionnelle du 22.05.2014)

Œuvre hybride à la croisée de la danse et de l'audiovisuel, la vidéodanse se définit généralement comme une création chorégraphique pour la caméra. Cette rencontre organisée par le CN D a été l'occasion de répondre aux différentes questions relatives à l'élaboration et à la diffusion de cette œuvre : Comment identifier les auteurs et déterminer leurs droits ? Quels contrats proposer aux artistes interprètes ? Quelles autorisations demander en vue d'une diffusion ? Comment interviennent les sociétés de perception et répartition des droits d'auteurs et droits voisins ?

Aux frontières de la création entre danse et audiovisuel : questions de droits d'auteur (Rencontre du 18.09.2008 organisée en partenariat avec la Biennale de la danse de Lyon)

Ce compte-rendu présente les modalités d'utilisation d'œuvres audiovisuelles pour un spectacle chorégraphique. La première partie traite des répercussions de la création d'images ou de vidéos originales pour un spectacle chorégraphique. La deuxième partie présente les modalités d'utilisation d'images existantes au sein de spectacles chorégraphiques.

Notateur, un métier, un statut ? (Rencontre du 2.12.2006)

Dans ce compte-rendu, des notatrices, exerçant aussi bien en France qu'à l'étranger, esquissent un portrait aux multiples facettes de leur pratique professionnelle. Dans un premier temps, elles racontent leurs expériences professionnelles, leurs parcours et de quelle manière la notation s'inscrit dans leurs activités. Elles présentent le statut du notateur, les usages, les droits et la reconnaissance de la notation par l'employeur. Dans un second temps, des juristes présentent des visions différentes du notateur.

Création chorégraphique et emprunt à des œuvres artistiques préexistantes

(Rencontre du 1.12.2006 organisée en collaboration avec la SACD)

L'emprunt à des œuvres artistiques préexistantes est courant dans une démarche de création chorégraphique. Les questions soulevées par ces pratiques – qui vont du droit au respect de l'œuvre existante jusqu'à la répartition des droits de chaque auteur – diffèrent selon la nature des œuvres qui font l'objet d'emprunt et selon la nature de cet emprunt.

Ce compte-rendu précise les possibilités et les modalités d'emprunts imposées aux porteurs de projet.

Santé

La collection Santé poursuit un objectif de prévention et de sensibilisation. Elle s'articule autour de plusieurs thématiques : l'entraînement et la récupération, les pathologies et leur prévention, la nutrition, les pratiques somatiques ou corporelles, les thérapies manuelles. Le CN D a sollicité des médecins, kinésithérapeutes ou spécialistes du mouvement dansé pour la conception et la rédaction des fiches.

Ces fiches ne remplacent en aucun cas la consultation d'un professionnel de santé. Elles ont uniquement une fonction informative.

La santé et la danse

Anne-Violette Bruyneel, kinésithérapeute et docteur en sciences du mouvement, présente dans cette fiche les enjeux spécifiques à une pratique intensive de la danse : les pathologies rencontrées, l'impact du surmenage, des changements de rythme et de la non prise en compte de la douleur, tout en proposant des pistes en matière de prévention pour limiter les blessures.

Posture et mouvement

La danse est une activité physique artistique qui nécessite d'excellentes capacités d'équilibre statique et dynamique. Un bon équilibre est en effet indispensable pour obtenir un mouvement dansé de qualité et pour éviter les blessures. Anne-Violette Bruyneel explique ici comment fonctionnent posture et équilibre en lien avec le mouvement, ainsi que les ajustements opérés par le danseur.

L'enfant et l'adolescent danseur

L'enfant est un organisme en croissance qui est vulnérable sur les plans physique, physiologique et psychique.

Anne-Violette Bruyneel propose donc des pistes de réflexion et de travail pour que les cours de danse soient en phase avec le développement de l'enfant, évitent la sur-sollicitation et favorisent l'épanouissement.

Nutrition

Alimentation acidifiante / alcalinisante et santé osseuse

Le rôle, dans le métabolisme osseux, du calcium, des protéines, de la vitamine D ou de l'activité physique sont bien connus. D'autres facteurs ne doivent toutefois pas être ignorés. La charge acide des aliments a, en effet, des répercussions très importantes sur les facteurs de la résorption osseuse, la densité osseuse et les risques de fractures. Cette fiche, élaborée par le docteur Paule Nathan, traite de la santé osseuse et de l'équilibre alimentaire acido-basique.

Boissons de l'effort : boissons énergétiques – boissons énergisantes : quelles différences ?

Au cours des efforts intenses et de longue durée, la déshydratation et l'épuisement des réserves en glucose des muscles sont parmi les principaux facteurs qui contribuent à l'apparition de la fatigue. Le danseur peut chercher à compenser ces déperditions, ressenties pendant et après l'effort, en consommant des « cocktails » ou boissons de l'effort. Le danseur doit toutefois être très attentif à la composition de ces boissons qui ne sont pas sans risques.

Fiche réalisée par le docteur Paule Nathan.

Crampes : apport de la nutrition

La crampe est une contraction musculaire intense, douloureuse, involontaire et passagère d'un ou plusieurs muscles. Elle peut survenir au cours de l'effort, après l'effort ou pendant la nuit. Sans gravité, elle apparaît pour différentes raisons lorsqu'un muscle ou un groupe de muscles a été sollicité de manière intensive.

Cette fiche, réalisée par le docteur Paule Nathan, explique le rôle de l'alimentation dans l'apparition des crampes et propose différents conseils diététiques.

Équilibre alimentaire

La danse nécessite l'adoption d'une bonne diététique commune à tous les sports, mais aussi des choix nutritionnels qui permettent d'obtenir et/ou de maintenir la silhouette requise sans user de restrictions excessives en calories et en protéines.

Cette fiche, conçue par le docteur Paule Nathan, expose l'importance de la nutrition dans la pratique de la danse et propose un comportement alimentaire adapté aux danseurs professionnels.

Fracture de fatigue

Les fractures de fatigue sont relativement fréquentes chez les danseurs. Elles sont à rapprocher d'un surentraînement pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ou à des carences alimentaires et/ou hormonales. Cette fiche, élaborée par le docteur Paule Nathan, présente les causes des fractures de fatigue et propose différentes solutions pour les éviter.

Hydratation, mode d'emploi

Il n'y a pas si longtemps, il était conseillé aux sportifs et aux danseurs de ne pas boire pendant l'effort. C'est seulement au cours de cette dernière décennie que l'importance d'une bonne hydratation s'est imposée pendant et après l'effort.

Cette fiche, rédigée par le docteur Paule Nathan, explique les différentes fonctions

de l'eau dans l'organisme, l'importance de l'hydratation chez le danseur et les risques de déshydratation.

Troubles digestifs

Beaucoup de danseurs(ses) se sont retrouvés impuissants devant les choix alimentaires à effectuer, par peur de troubles digestifs, d'un inconfort ou de douleurs abdominales qui empêcheraient la bonne réalisation de leur art. Cette fiche permet de mieux comprendre les différents troubles digestifs (constipation, ballonnements, allergies, intolérance...) et comment y remédier. Fiche conçue par le docteur Paule Nathan.

Techniques corporelles ou somatiques

Technique Alexander

Reconnue pour son efficacité contre le mal de dos, la Technique Alexander est présente dans de grandes écoles de musique, théâtre et danse.

Cette fiche, élaborée par Agnès de Brunhoff, professeur diplômée de la Technique Alexander, décrit la technique, les principes et ses applications dans le domaine de la danse. Vous trouverez en complément les informations utiles pour devenir praticiens (coordonnées d'organisations professionnelles, lieux proposant des formations de formateurs...).

Eutonie

L'eutonie est une méthode d'éducation du mouvement créée dès les années 1930 par Gerda Alexander. Réfutant une vision mécaniste du corps pour « retrouver la source de la spontanéité et éveiller le désir de créer », sa pédagogie exclut l'imitation et repose sur un travail d'analyse somatique qui permet à l'élève d'être toujours impliqué et autonome. Cette fiche, rédigée par Nathalie Schulmann, propose une rapide biographie de la fondatrice, les principes fondamentaux pour mieux appréhender cette méthode et quelques ateliers pratiques.

Méthode Feldenkrais

La méthode Feldenkrais est une technique fondée sur l'unité du corps et de l'esprit, la compréhension du fonctionnement sensori-moteur et de ses relations avec la pensée, les émotions, l'action et l'environnement. Dans cette fiche, Myriam Pfeffer, qui fut formée directement par Moshe Feldenkrais, nous raconte son expérience personnelle et nous présente les objectifs de cette méthode. Vous trouverez en complément les informations utiles pour devenir praticiens (coordonnées d'organisations professionnelles et de formations de formateurs).

Méthode Pilates

La méthode Pilates est une technique de travail du corps conçue à l'origine dans un but curatif et préventif des problèmes et accidents de la motricité. Elle fait partie des techniques d'éducation et de rééducation fonctionnelle qui visent à améliorer l'aisance du mouvement par le développement de la conscience corporelle. Cette fiche, élaborée par Maxime Rigobert, propose un rapide historique de la méthode Pilates et décrit les principes de cette méthode. Vous trouverez en complément les informations utiles pour devenir praticiens (coordonnées des lieux de formations...).

Ostéopathie

L'ostéopathie est une thérapie manuelle visant à rétablir l'intégrité mécanique de notre fonction vitale. Elle ne soigne pas, elle permet au corps de retrouver son état de fonctionnement correct et d'utiliser ses propres ressources pour se soigner. Cette fiche, élaborée par Maxime Rigobert, propose un rapide historique de la pratique de l'ostéopathie et en définit les techniques et principes fondamentaux. Vous trouverez en complément des informations utiles liées à la formation (coordonnées d'organisations professionnelles et de formations pour formateurs).

Thérapies

Fasciathérapie

La fasciathérapie est une technique de soins manuels qui intervient principalement sur les fascias, c'est-à-dire les tissus qui entourent chaque partie ou organe du corps. Cette méthode prend en compte l'individu dans sa globalité et en lien avec le milieu dans lequel il évolue.

Cette fiche, réalisée par Maxime Rigobert, présente les deux mouvements parallèles de fasciathérapie : la méthode créée par Christian Carini et la méthode MDB créée par Danis Bois.

Informations

Département Ressources professionnelles

Du lundi au vendredi 13:00 > 18:00

ressources@cnd.fr

+33 (0)1 41 839 839